



DÉCISION DU MAIRE

**(Prise en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du
Code Général des Collectivités Territoriales)**

N° VILLE_2018DC094

OBJET : FORMATION CONTRATS DOMMAGES AUX BIENS ET RESPONSABILITE CIVILE

Le maire de la ville de CORBAS (Rhône),

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2016_DL118 du conseil municipal du 15 décembre 2016, portant délégation du conseil municipal au maire,

CONSIDERANT le besoin de la collectivité de mettre en place une formation « Assurances » pour les agents de la Ville et du CCAS,

CONSIDÉRANT que SIGMA RISK fait une offre correspondant aux besoins de la collectivité autour du projet « Assurances » en proposant une formation intitulée « Contrats dommages aux biens et responsabilité civile ».

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De conclure avec SIGMA RISK, une convention de formation professionnelle au bénéfice de Mesdames BEKHALED-OULHATRI, BELLIENI, CHARPENAY, DE SAINT JEAN, JULIENNE, VAN NIEUWENHUYSE, VELERUT et ZEGHDOUD, et Monsieur PEILLON.

ARTICLE 2 : Cette formation se déroulera le 11 octobre 2018.

ARTICLE 3 : Le coût global de la formation s'élève à 810 euros TTC. Le règlement de la dépense de 607,50 euros TTC relative aux agents de la Ville s'effectuera au chapitre 011 compte 520 fonction 6184, au chapitre 011 compte 20 fonction 6184, au chapitre 011 compte 40 fonction 6184, au chapitre 011 compte 020 fonction 6184, et au chapitre 011 compte 421 fonction 6184.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil municipal.

CORBAS, le 20 août 2018

Le maire,
Jean-Claude TALBOT



L'indépendance depuis 1985

CONSULTANT-AUDIT-ASSURANCES

Envoyé en préfecture le 20/08/2018

Reçu en préfecture le 20/08/2018

Affiché le

SLOW

ID : 069-216902734-20180820-VILLE_2018DC094-AU

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE

La COMMUNE DE CORBAS

Place Jocteur

69960 CORBAS

Et représenté par son Maire

Ci-après dénommé le client

Et

SIGMA-RISK

SAS 2B2C CONSEILS sise

20 rue Verdi 34510 Florensac

Et représentée par sa présidente

Madame MH COMBE- COUTTET

Bureau de Lyon : 11 Quai André Lassagne 69001

Ci-après dénommé le prestataire

Concernant la prestation suivante :

Mission d'assistance pour une intervention en ASSURANCE

Siège social : 20 rue Verdi-34510 Florensac / BUREAU : 11 Quai André Lassagne 69001 Lyon
couttet.sigmarisk@me.com - 06.70.60.99.50.

SIGMA RISK / SAS 2B2C CONSEILS au capital de 10.000 €-RCS Béziers Siret 75236370500019 – Orias 12068240
SIGMA RISK - 2B2C CONSEILS est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) - 61, rue Taitbout 75436 Paris Cedex 9

Le prestataire s'engage aux prestations suivantes,

- **FORMATION AUX CONTRATS DOMMAGES AUX BIENS ET RESPONSABILITE CIVILE ET ETUDE DES CONTRATS SOUSCRITS EN 2017 PAR LA COMMUNE**
- **ETUDE DES CAS , LITIGES OU SINISTRES REMARQUABLES RENCONTRES PAR LA COMMUNE, AINSI QUE DU CONSTATA AMIABLE ET DE SON IMPACT SUR LA SINISTRALITE DE LA FLOTTE**
- **AIDE A LA MISE EN PLACE DE PROCESS SINISTRE : QUAND DECLARER, OU NE PAS DECLARER, INTERVENTION OU PAS D'UN EXPERT. EXPERT D'ASSURE, ROLE DE LA FRANCHISE**

La rencontre de type formation aura lieu le **11 Octobre 2018** de 9H00 à 12H00. avec une pose de 10 mn intégrée

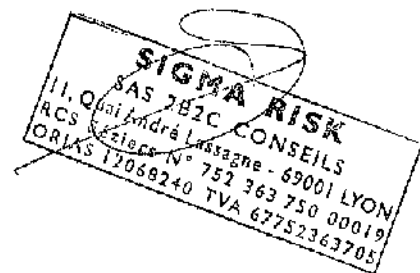
Le client, s'engage en contre partie à payer au prestataire les honoraires suivants :

Un montant de **675 € HT**, ou **810 € TTC** (TVA 20% = 135 €)

Le

Pour la Commune de Corbas

Pour SIGMA-RISK



Convention de prestation de service établie conformément aux conditions de vente légales des prestations intellectuelles.

Siège social : 20 rue Verdi-34510 Florensac / BUREAU : 11 Quai André Lassagne 69001 Lyon
:ounet.sigmarisk@me.com - 06.70.60.99.50.

SIGMA RISK / SAS 2B2C CONSEILS au capital de 10.000 €-RCS Béziers Siret 75236370500019 – Orias 12068240
SIGMA RISK - 2B2C CONSEILS est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) 61, rue faitbout 75436 Paris Cedex 9

Envoyé en préfecture le 20/08/2018

Reçu en préfecture le 20/08/2018

Affiché le



ID : 069-216902734-20180820-VILLE_2018DC094-AU

Envoyé en préfecture le 20/08/2018

Reçu en préfecture le 20/08/2018

Affiché le



ID : 069-216902734-20180820-VILLE_2018DC094-AU